



COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Nombre de membres**

En exercice	Présents	Volants	Quorum
50	30 puis 32 puis 32	35 puis 38 puis 37	26

**Présents / Membres titulaires :**

Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) – Gilles GAY (a reçu pouvoir de Joël LALOYUAUX) – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Christian BRUNIER – Walter GARCIA – Christophe RAULT – Pascal TARDY – Barbara GAUTIER – Pascale GRIS – Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) – Florence VILLAIN – Éric BERNARDIN – Éric GUINOISEAU – Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU, Jean-Michel SOUSSIN (a reçu pouvoir d'Emmanuel NICOLAS) – Christelle GRASSO – David CHAMARD ( a reçu pouvoir de Steve GABET ) – Pascale BERTEAU – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Martine LLEU – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Sylvie PLAIRE – Jean Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ – Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER – Thierry PILLAUD

**Présents / Membres suppléants :**

Françoise DURRIEU

**Absents non représentés**

François PELLETIER, Hervé GAILDRAT, Olivier DENECHAUD, Baptiste PAIN, Matthieu CADOT, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK  
Angélique PEINTRE, Nadia AUDEBERT, Alisson CURTY, Frédérique RAGOT

**Également présents à la réunion :** Cédric BOIZEAU, Marc BOUSSION, Clément BERNARD, Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE, Cécile Phillipot, Gaëlle ZIMMER, Isabelle DESCHAMPS

**Secrétaire de Séance :** Bruno CALMONT

**Convocation envoyée le :**

12 octobre 2022

**Affichage de la convocation le :**

12 octobre 2022

**Auteur de l'acte :** Jean GORIOUX, Président

**Arrêté par le conseil communautaire le :**

**Date de publication sur le site internet de la CdC Aunis Sud :**

Ordre du jour

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 20 septembre 2022

**2. CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

2.1 Présentation de l'activité du Centre Intercommunal d'Action Sociale Aunis Sud par Madame Cécile GIOAN, Directrice de la structure

**3. ENVIRONNEMENT**

3.1 Candidature de la Communauté de Communes Aunis Sud à l'appel à projet « TEPOS en devenir » de la région Nouvelle Aquitaine

3.2 Projet Alimentaire Territorial – Désignation de deux représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité de pilotage

**4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

4.1 Parc d'activités économiques du Fief Girard (Extension Sud) – Le Thou – Signature de l'acte de dépôt de pièces du lotissement

4.2 Parc d'activités économiques du Fief Girard (Extension sud) – Le Thou – Vente d'un terrain

**5. FINANCES**

5.1 Procès-verbal de transfert du complexe sportif de la commune de Surgères – Autorisation de signature du Président

5.2 Procès-verbal de restitution du dojo du complexe sportif à la commune de Surgères – Autorisation de signature du Président

5.3 Régie de recettes de la piscine de Surgères – Demande de remise gracieuse

5.4 Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2022 du budget annexe Pépinière Agroalimentaire

**6. RESSOURCES HUMAINES**

6.1 Modification du tableau des effectifs

6.2 Présentation du plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

**7. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION**

**8. REMERCIEMENTS**

**Monsieur le Président** indique que les points Finances portant sur le procès-verbal de transfert du complexe sportif de la commune de Surgères et sur le procès-verbal de restitution du dojo du complexe sportif à la commune de Surgères ont été retirés de l'ordre du jour de la séance.

**Monsieur le Président** rappelle aux élus communautaires, la réunion du lundi 14 novembre à la salle des fêtes de Saint Germain de Marencennes, portant sur la Présentation des rapports d'activité des Syndicats Mixtes (4 syndicats gémapiens, Eau 17 et CYCLAD). L'application du pacte de gouvernance conduit à présenter ces rapports d'activité dans une nouvelle configuration.

Il informe qu'un bureau communautaire supplémentaire est prévu le mardi 15 novembre 2022 suite à de nombreuses interventions : mardi

- Mardi 8 novembre - Présence de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
- Mardi 15 novembre – Présentation par des représentants de la gendarmerie.

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 20 septembre 2022

Délibération n°2022-10-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**avec 1 abstention** (M. Philippe BARITEAU)  
**et 35 votes « POUR »**

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 20 septembre 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

## 2. CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### 2.1 Présentation de l'activité du Centre Intercommunal d'Action Sociale Aunis Sud par Madame Cécile GIOAN, Directrice de la structure

**Monsieur Christian BRUNIER** souligne que cette présentation est basée sur le rapport d'activité 2021. Cependant quelques focus seront présentés sur l'année 2022.



Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile GIOAN procède à la présentation du CIAS.

## Des compétences Action Sociale d'intérêt communautaire

2

- Analyse des besoins sociaux
- Attribution d'aides financières au public en difficulté
- Coordination entre les différents partenaires sociaux du territoire
- Mise en œuvre et coordination de l'aide alimentaire
- Création, aménagement, gestion de logements temporaires et d'hébergements d'urgence
- Gestion et entretien d'aires d'accueil Gens du voyage et terrains familiaux pour gens du voyage
- Soutien aux associations à caractère social dans le domaine de l'aide alimentaire, lutte contre la précarité, logement et hébergement d'urgence.
- Soutien au financement du poste d'intervenant social en gendarmerie

Le CIAS intervient auprès des habitants des 24 communes membres.

Analyse des Besoins Sociaux (ABS) : Il s'agit de réaliser une photographie des besoins d'un territoire. Ainsi, les élus peuvent axer une politique d'action sociale plus précise en fonction de l'évolution des besoins de la population.

Trois thématiques ont été retenues pour cette ABS : le logement, la mobilité et l'emploi. L'analyse des besoins sociaux est en cours de rédaction.

Attribution des aides financières au public en difficulté : Il s'agit du versement d'aides financières pour le paiement de factures et des aides d'urgence.

## Une gouvernance Le Conseil d'Administration

3

- ▶ **Un conseil d'administration** : 29 élus, constitué de 14 membres élus par le Conseil Communautaire et de 14 personnes nommées par le Président de la Communauté de Communes, parmi les personnes "participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ou les communes considérées".
- ▶ **Un Président** : Monsieur Jean GORIOUX
- ▶ **Un Vice-Président** : Monsieur Christian BRUNIER
- ▶ **Les associations du territoire représentées** : Association d'aide à l'emploi, Club de l'amitié, Association Nationale des Accidents de la Vie (FNATH), A2 mains, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), Centre d'Animation et de Citoyenneté (CAC), Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), Aunis GD, Accorderie, Arozoar, Association pour l'aide alimentaire d'Aigrefeuille, Secours Catholique, personnes qualifiées.

## Des moyens humains état des lieux - 2021

4

- ▶ **Une équipe de 7 agents**
  - 1 responsable du CIAS
  - 1 agent d'accueil
  - 2 agents chargés d'Instruction et d'Intervention sociale
  - 1 coordinatrice épicerie solidaire
  - 1 gestionnaire logistique et 1 gestionnaire qualité
  - 1 chargée de mission pour conduire l'Analyse des Besoins Sociaux (30%) Jusqu'à fin 2021
  - Une vingtaine de bénévoles à l'épicerie solidaire (gestion de la caisse, accompagnement magasin, stocks), soit **2342 heures de bénévolat en 2021**
  - Les services support de la Communauté de Communes (service comptabilité, Ressources humaines, services techniques, communication, entretien).

Les bénévoles qui viennent apporter leur soutien sont soit :

- des personnes en activité qui interviennent pendant leurs congés ou leurs pauses déjeuner,
- soit à la retraite,
- soit en démarche de recherche d'emploi.

La moyenne d'âge est assez jeune.

## Des moyens financiers Un budget global 2022 de 578 000 euros

5

- ▶ Un budget global principalement financé par une subvention d'équilibre versée par la Communauté de Communes à hauteur de **422 000 €**

	Action sociale général	Epicerie solidaire	Aire d'accueil des gens du voyage	Terrains familiaux	TOTAL
Recettes de fonctionnement	467 526,40 €	43 750,00 €	35 200,00 €	21 760,00 €	568 236,40 €
Dépenses de fonctionnement	324 126,40 €	157 480,00 €	77 815,00 €	8 815,00 €	568 236,40 €
Equilibre fonctionnement	143 400,00 €	-113 730,00 €	-42 615,00 €	12 945,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	4 068,76 €	1 060,00 €	2 555,00 €	1 875,00 €	9 558,76 €
Dépenses d'investissement	658,76 €	4 400,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	9 558,76 €
Equilibre d'investissement	3 410,00 €	-3 340,00 €	-445,00 €	375,00 €	0,00 €

Arrivée de Madame Françoise DURRIEU

Action sociale générale :

Les recettes de fonctionnement :

- Elles sont essentiellement liées à la subvention d'équilibre de la Communauté de Communes à laquelle s'ajoute une allocation de logement temporaire.

Les dépenses de fonctionnement :

- Il s'agit des charges du personnel, des aides facultatives et subventions attribuées aux associations du territoire.

Épicerie solidaire :

Les recettes de fonctionnement :

- Elles sont essentiellement constituées de la vente des produits (participations des familles), de la subvention du Conseil Départemental et de l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES).

Les dépenses de fonctionnement :

- Elles sont en déficit puisque qu'elles représentent une charge liée au personnel et à l'approvisionnement de l'épicerie.

Aire d'accueil des gens du voyage :

Les recettes de fonctionnement :

- Il s'agit de l'allocation logement temporaire versée par l'État et les participations des familles au paiement des fluides.

Les dépenses de fonctionnement :

- Elles prennent en compte les frais de gardiennage et les fluides.

Terrains familiaux :

Les recettes de fonctionnement :

- Les loyers, le versement des APL.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les frais de réparation.

## Le champ d'action du CIAS : Répondre aux difficultés rencontrées et accompagner la population du territoire

6

**Venir au CIAS, c'est pouvoir bénéficier de :**

- ▶ Un accueil
- ▶ Une écoute
- ▶ Une évaluation globale de sa situation
- ▶ Un accès facilité aux droits

**Au travers de différents outils mobilisables en interne :** aides financières, secours d'urgence, épicerie solidaire, logement temporaire, accès à la douche du CIAS ...

**Grace à des outils qui peuvent être sollicités en externe :** co-financement partenarial, (ré)orientation vers les partenaires adaptés aux besoins (service social départemental, associations du territoire, CIDFF, CMP, Intervenante sociale en gendarmerie, ADIL, UDAF (PCB) service social de la CARSAT...)